

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 16 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 16 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

**Présents** : Franck Robillard, Catherine Lemaitre, Jean-Pierre Paquet, Nicolas Grégoire, Thierry Gouix, Julia Mathon Quellien, Sandrine Roullier, Laurence Adam, Virginie Berthier, Olivier Davy, Nicolas Gilles, Bruno Onfroy

**Procuration** : Valérie Albareda à Olivier Davy, Isabelle Imbeaud à Jean-Pierre Paquet

**Absents** : Gilles Armand.

Date de la convocation : 10/05/2019

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Approbation du compte rendu du conseil d'avril** : approuvé à l'unanimité

**Présentation du projet de panneaux photovoltaïques :**

M Bredin du SDEC Energie présente à l'assemblée le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase. La toiture du gymnase présente un avantage en raison de sa double inclinaison. La puissance installée serait de 89 KWc. La production annuelle est estimée à 75 500 KWc. Le produit de la vente est estimée à 8 490 € par an soit 170 000 € sur 20 ans. Les travaux estimés à 152 000 € avec l'aide de la Région engendre une contribution à zéro euro pour la commune. Seul le coût annuel de la maintenance est à la charge de la collectivité soit 2 225 €. Le projet permet donc un bénéfice de 34 345 € en 20 ans. L'installation produira l'équivalent de 31 foyers par an. Les panneaux sont recyclables.

Le conseil municipal se montre plutôt favorable à ce projet.

Toutefois, une contrainte non négligeable n'en demeure pas moins : il faudra estimer le coût du désamiantage de la toiture du gymnase qui est à la charge de la collectivité et également s'assurer que la charpente puisse supporter le poids des panneaux.

**Travaux au monument aux Morts de Feuguerolles :**

M le Maire expose que l'association des Anciens Combattants souhaite que la commune fasse des travaux de rénovation sur le monument aux Morts de Feuguerolles.

Il présente ainsi 3 devis :

- Devis n° 1 entreprise CONRAUD DOYE : 7 322.50 € H.T
- Devis n° 2 entreprise DUCLOUX : 5 101 € H.T
- Devis n° 3 entreprise GOUJON : 7 84.69 € H.T

M le Maire précise que :

- La commune va solliciter une subvention de 20 % du montant des travaux auprès de l'ONAC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'engager les travaux
- Décide de retenir le devis de l'entreprise Ducloux pour un montant de 5 101 € H.T
- Autorise m le Maire à signer le devis

**Demande de subvention auprès de l'ONAC pour les travaux au monument aux Morts de Feuguerolles :**

M le Maire rappelle que suite à la décision de réaliser les travaux sur le monument aux Morts de Feuguerolles, il demande aux membres de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de l'ONAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise m le Maire à faire une demande de subvention à l'ONAC et à engager la démarche.

### **Participation de l'association des Anciens Combattants pour les travaux au monument aux Morts :**

M le Maire rappelle que suite à la décision de réaliser les travaux sur le monument aux Morts de Feuguerolles, l'association des Anciens Combattants souhaite verser une aide de 1 200 € à la commune afin de réduire le coût des travaux à sa charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte une participation financière de 1 200 € de l'association des Anciens Combattants.

### **Vente parcelle AC 50 :**

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à vendre la parcelle AC 50 qui est assortie d'un droit de passage sur la parcelle AC 52 et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise m le Maire à engager les démarches et signer les pièces nécessaires.

### **Transfert des pouvoirs de police administrative spéciale en matière d'assainissement :**

M le Maire expose à l'assemblée que suite au transfert de certaines compétences à la communauté de communes, les pouvoirs de police du maire sont automatiquement transférés au président de l'EPCI.

Cependant, conformément à l'article L5211-9-2 du CGCT, le maire peut s'opposer à ce transfert automatique.

Par conséquent, suite à la prise de la compétence « assainissement » par la communauté de communes Vallées Orne Odon au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les pouvoirs de police administrative en matière d'assainissement sont transférés au président dudit EPCI.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à ce transfert.

### **Contrat de location pour les décorations de Noël :**

Le contrat de location de 4 ans avec Loir Illuminations arrive à échéance. La commission « communication, fêtes et cérémonies » souhaite limiter les décorations lumineuses dans la commune. Le conseil est favorable par 13 voix « pour » et 1 abstention.

### **Eclairage public :**

Suite à l'avis de la commission travaux, M le Maire propose d'harmoniser les horaires d'éclairage sur l'ensemble de la commune. En effet, de nombreuses disparités sont constatées. A ce jour, sur 408 candélabres que compte la commune, il existe 9 modalités différentes. 60 sont allumés de toute la nuit, d'autres fonctionnent de 23h à 6h, d'autres encore, de 23h30 à 5h30..... Le projet de modification des horaires se résume en trois points :

- Harmoniser les horaires de l'ensemble des candélabres (non permanents), extinction de 23h à 6h
- Réduire le nombre de « permanents » de 60 à 15 (essentiellement ronds-points et carrefours dangereux)
- Eteindre les « permanents » actuels de 1h à 6h

M le Maire propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **Questions diverses :**

Il n'y aura pas de transport scolaire le 06 juin suite à la commémoration du 75<sup>ème</sup> et sur décision du Préfet.

M le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un courrier du tribunal administratif, entérinant et clôturant la requête l'opposant à un administré de la commune, au titre de l'assainissement, par une ordonnance rendue le 29 avril 2019, suite au protocole d'accord visé par les 2 parties.

Laurence Adam signale que le panneau qui annonce le rétrécissement de la chaussée route du Pont du Coudray doit être avancé.

Séance levée à 23h10.